

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Bastien

<https://www.cadre21.org/membres/f4b1f7f593bc864ecd8e73d8>

Date d'obtention : 2024-10-07 12:52:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Simple à appliquer dans le milieu scolaire. Nous devons suivre les étapes. Collaboration importante. Direction impliquée et policier-éducateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Outil précieux pour les situations de sextage. Une ligne de conduite à suivre. C'est vraiment super! Savoir comment intervenir et avoir une méthode simplifie la tâche et tout le monde travaille dans le même sens.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les photos même si l'élève insiste. Comprendre la limite de mon mandat en tant que TES et ne pas empiéter sur le rôle des autres personnes ressources impliquées. Bien suivre les étapes de la méthode d'intervention.